



Spécialités : Toutes (Utilisateurs de l'interface d'Accueil)

ANNULER UNE FACTURE TRANSMISE SUITE A UN REJET

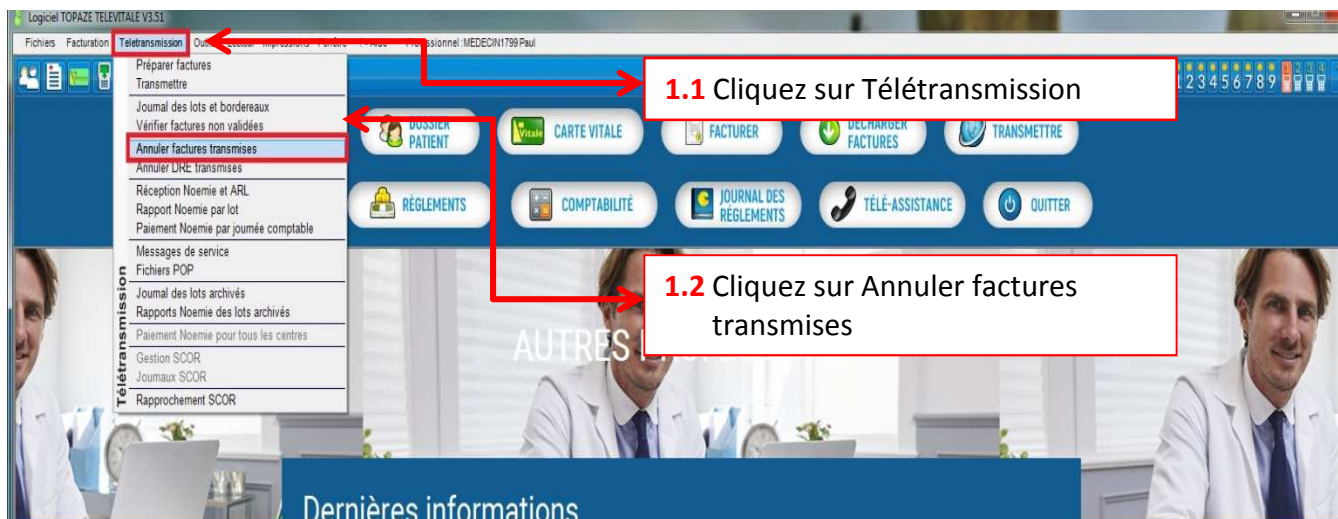
Mise à jour du 19/10/2018



1. Comment faire si ma facture est rejetée ?

Après télétransmission, lorsqu'une facture en tiers payant est rejetée par la caisse, vous devez corriger et retransmettre la facture. Cette manipulation doit être réservée lorsque la caisse n'a pas pu faire un recyclage de la facture (également appelé « traitement manuel » ou « traitement caisse » par la caisse d'assurance maladie).

Si votre facture contient également une DRE rejetée par la complémentaire, commencez par traiter en premier le rejet de la facture en suivant les instructions ci-dessous, puis ensuite traitez le rejet de la DRE.



Annulation de factures et DRE transmises pour correction

Annuler factures transmises | Annuler DRE transmises | Annuler factures transmises dans lots archivés

N° Facture	Type	N° lot	Patient	Date	Montant	Caisse	Mutuelle	Assuré
170531289	Non sécurisée	15	DESMAUX PAUL	31/05/2017	152,00	191,20	0,00	160,80

1.3 Cliquez sur la facture pour la sélectionner

1.4 Cliquez sur Annuler

Tout choisir
Ne rien choisir
Annuler
Cuisiner
Modifier
Supprimer
Rechercher
Imprimer la liste
Fermer

Attention

Confirmez-vous votre action ?

Oui Non

1.5 Cliquez sur OUI pour confirmer l'annulation de la facture

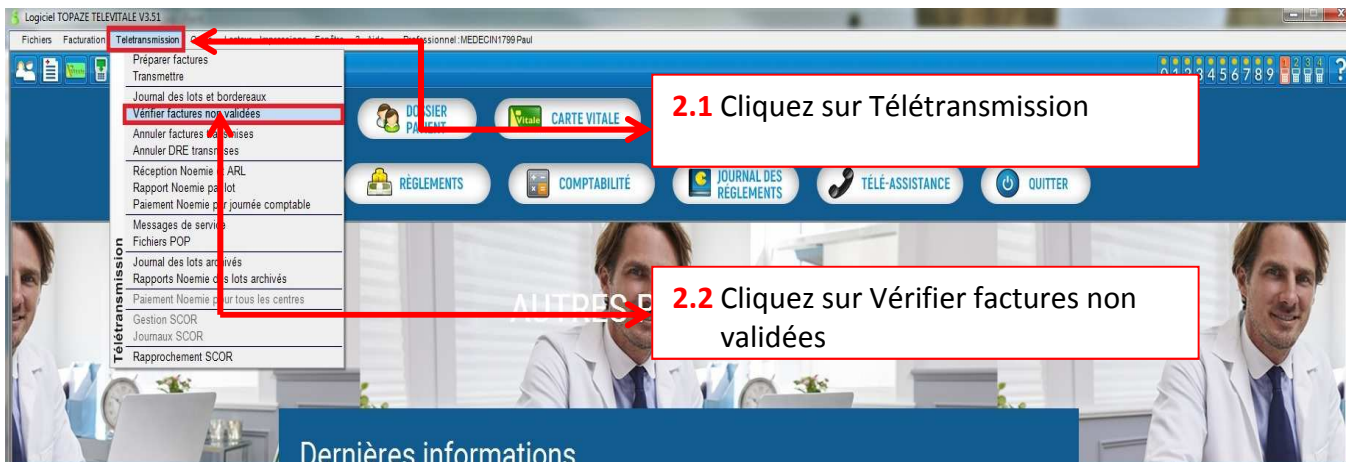
1.6 Cliquez NON si vous ne voulez pas annuler la facture



1.7 Cliquez sur OK pour valider le message de changement du numéro de la facture

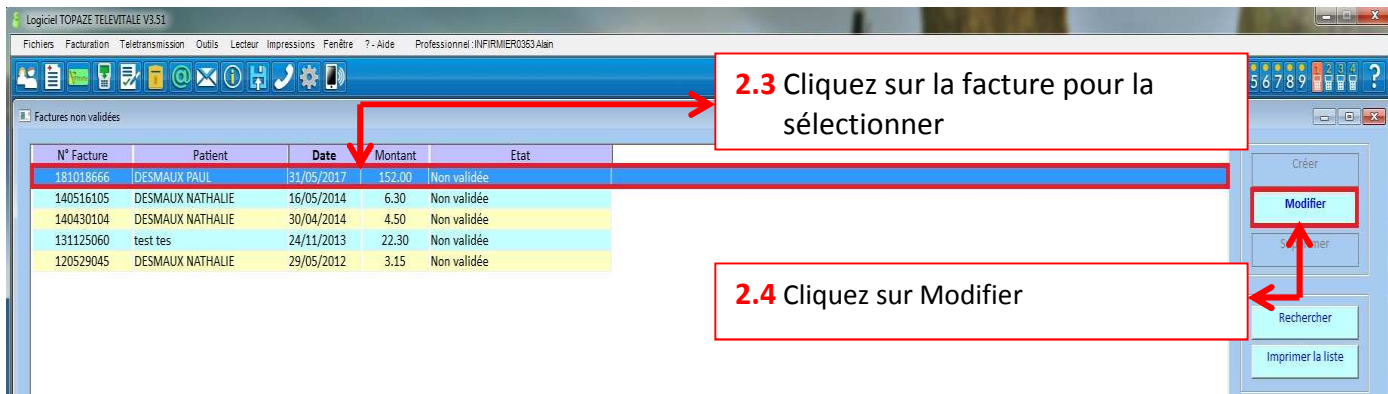
Vous devez maintenant corriger votre facture afin de pouvoir la télétransmettre de nouveau.

2. Comment corriger la facture que vous venez d'annuler ?



2.1 Cliquez sur Télétransmission

2.2 Cliquez sur Vérifier factures non validées



Corrigez votre facture et utilisez ensuite la méthode habituelle pour valider votre facture :

